

AGENTS CONTRACTUELS

DU NOUVEAU POUR LA PVA !

Le protocole 2023-2027, signé par FO, prévoit la mise en place d'une Part Variable Annuelle (PVA) pour permettre une reconnaissance individuelle en fonction de la manière de servir et de l'investissement professionnel des agents contractuels employés par la DGAC et le BEA.



Le calendrier est respecté : l'administration a envoyé les premiers avenants individuels aux agents contractuels.

L'acceptation de cet avenant est indispensable pour que vous puissiez bénéficier de votre part variable.

Celle-ci sera versée sur la paye d'octobre.

FO se félicite de cette avancée concrète en faveur de la reconnaissance du travail des contractuels.